

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ARMICARB JARDIN SPRAY

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Règlements n°1272/2008/CE et n°1907/2006/CE (REACH)

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 – Identificateur du produit :

ARMICARB JARDIN SPRAY

1.2 – Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Produit phytopharmaceutique - Fongicide à usage non-professionnel – Formulation liquide

1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DE SANGOSSE S.A.S

Bonneil – CS10005 - 47480 PONT DU CASSE (France)

☎ : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65

Service en charge des renseignements : Service Réglementaire/Homologation

☎ : 05 53 69 81 89 - Fax : 05 53 47 95 01

Mail : fds@desangosse.com

1.4- Numéro d'appel d'urgence

Appeler le 112 ou le 15 ou le Centre Anti Poison le plus proche, ou le n° Orfila : 01 45 42 59 59

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 – Classification de la substance ou du mélange

➤ Conformément au Règlement 1272/2008/CE et ses adaptations :

Pictogramme : Non classé

Mentions de danger : Aucune mention de danger

2.2 – Eléments d'étiquetage

➤ Conformément au Règlement 1272/2008/CE et ses adaptations :

Pictogramme : -

Mention d'avertissement : -

Mention de danger : -

Conseils de prudence :

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 : Conserver hors de portée des enfants

P103 : Lire l'étiquette avant utilisation

P262 : Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements

P264 : Se laver soigneusement les mains après manipulation.

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 : Porter des gants de protection.

P501 : Eliminer le contenu/le récipient conformément aux réglementations locales/nationales.

Autres éléments d'étiquetage :

EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes]

2.3 – Autres dangers

Aucun autre danger connu à la date de rédaction de la présente fiche.

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 05/01/2018

3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

➤ Classification et étiquetage des composants dangereux selon le Règlement 1272/2008/CE :

| Nom chimique | N° identification | Classification 1272/2008/CE (CLP) | Concentration (% p/p) |
|--------------------------|---------------------------------------|--|--------------------------|
| | | Catégorie(s) et mentions de danger (*) | |
| Bicarbonate de potassium | N° CAS : 298-14-6 N°CE : 206-059-0 | Non classé | 0.4 |

4 – PREMIERS SECOURS

4.1- Description des premiers secours

Yeux : Enlever les lentilles de contact si nécessaire. Rincer immédiatement avec de l'eau claire avec une faible pression et si possible tiède, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures.

Peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver les parties exposées à l'eau.

Inhalation : Emmener la personne à l'air libre loin de la source d'exposition. Adapter le traitement aux symptômes.

Ingestion : Ne pas faire vomir après ingestion. Si la personne est consciente, donner à boire. Ne jamais rien donner à ingérer à une personne inconsciente.

4.2- Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de contact avec les yeux : Légère irritation possible en cas de contacts fréquents ou prolongés mais les effets sont réversibles

En cas de contact avec la peau : Légère irritation possible en cas de contacts fréquents ou prolongés
L'ingestion de grandes quantités peut causer des douleurs abdominales.

4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particuliers nécessaires

Consulter un médecin si les symptômes décrits ci-dessus se manifestent ou persistent. Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la FDS.

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1- Moyens d'extinction

Moyen d'extinction: Matériau non combustible. Utiliser les moyens adéquats pour des feux à proximité.

5.2- Dangers particuliers résultant de la substance

Pas de danger d'explosion connue.

5.3- Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un équipement complet de protection, y compris la tenue de feu et un appareil respiratoire autonome.

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de déversement utiliser des gants et un équipement de protection.

Pour les déversements importants, appelez les intervenants d'urgence qui devront porter des gants et des équipements de protection.

6.2- Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher l'eau de rinçage de pénétrer dans les égouts ou de contaminer les eaux de surface.

6.3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour les petits déversements, collecter le produit avec une éponge ou un matériel absorbant.

Pour les déversements importants, empêcher l'accès à la zone contaminée pendant le nettoyage.

Rincer la zone avec de l'eau. Les solutions peuvent créer des surfaces glissantes. Assurez-vous que la surface est antidérapante avant de rouvrir à la circulation.

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 05/01/2018

6.4- Références à d'autres sections

Equipements de protection individuelle : voir section 8.

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Si le produit doit être transféré, utiliser uniquement des emballages propres et clairement identifiés. Garder l'emballage fermé durant le stockage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer durant la manipulation/utilisation. Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque).

7.2- Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker le produit dans son emballage original dans un endroit frais et sec à une température ambiante supérieure à 0°C. Ne pas stocker dans un local où la température peut dépasser 40°C. Stocker le produit dans un local fermé à clé.

7.3 – Utilisations finales particulières

Ce produit est un fongicide.

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 – Paramètres de contrôle

-

8.2- Contrôles de l'exposition

Respecter les recommandations d'utilisation mentionnées sur l'étiquette et sur la présente fiche.

PROTECTION DES MAINS : Porter des gants étanches et résistants aux produits chimiques (conforme à la norme EN374) pour des utilisations prolongées ou répétées.

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1- Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

ASPECT : Liquide

COULEUR : Blanc à translucide

ODEUR : Sans odeur

POINT DE FUSION : Non applicable

POINT GEL : ≤ 0°C

INFLAMMABILITE : Non inflammable

PROPRIETES OXYDANTES : Non oxydant

EXPLOSIVITE : Non explosif

PRESSION DE VAPEUR : Aucune donnée disponible

TENSION DE SURFACE : 27.1 mN/m

VISCOSITE : 1.21 mPa.s +/- 0.08 mPa.s (20°C)

DENSITE RELATIVE : 1.0004

pH : 8.41

9.2- Autres informations

-

10 – STABILITE ET REACTIVITE

10.1- Réactivité

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 05/01/2018

10.2- Stabilité chimique

Le produit est stable à température ambiante (+5°C à +40°C) dans son emballage

10.3- Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4- Conditions à éviter

Point gel : ≤ 0°C

10.5- Matières incompatibles

-

10.6- Produits de décomposition dangereux

-

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1- Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Aucune donnée disponible sur le mélange.

Données sur la substance active Bicarbonate de potassium

DL₅₀ orale (Rat) : 2064 mg/kg

DL₅₀ cutanée (rat) : > 2000 mg/kg

Inhalation CL₅₀ (rat – 4h.) : > 4.88 mg/L

Irritation oculaire : Modérément irritant - Réversible

Irritation cutanée : Non irritant

Sensibilisation : Non sensibilisant

Toxicité chronique

Données sur la substance active Bicarbonate de potassium :

NOEL/NOAEL orale (Rat) : Non pertinent

Cancérogénèse (Rat) : Hyperplasie, papillome et carcinome de la vessie dus à des mécanismes bien connus, non considéré comme pertinent pour l'homme.

Mutagénèse : Aucune donnée disponible

Effets sur la reproduction : Aucune donnée disponible

Toxicité sur la reproduction : Pas de potentiel identifié

Effets de l'exposition : Peut provoquer une légère irritation réversible de la peau et des yeux.

12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1- Toxicité

Aucune donnée disponible sur le mélange.

TOXICITE AQUATIQUE

Truite arc-en-ciel (96h.) - CL₅₀

Carpet arlequin (96h.) - CL₅₀

Daphnia magna (48h) - CE₅₀

Algue verte (*S. subcapitata*) (72h.) - CE₅₀ (taux de croissance)

Algue verte (*S. subcapitata*) (72h.) - CE₅₀ (yield)

Bicarbonate de potassium

> 1200 mg/L

> 1200 mg/L

>860 mg/L

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

TOXICITE SUR LES ESPECES TERRESTRES

Aucune donnée disponible sur le mélange.

Oiseaux (poulet) NOEC

Abeille (contact et oral) (48h.) - DL₅₀

Acarien prédateur

(*Typhlodromus pyri*) DL₅₀

Guêpe parasitoïde (*Aphidius rhopalosiphi*) DL₅₀

Bicarbonate de potassium

>8075 mg/kg bw

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

12.2- Persistance et dégradabilité

Non persistant. Le bicarbonate de potassium se dissocie complètement en ions en présence d'eau.

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 05/01/2018

12.3- Potentiel de bioaccumulation

Non pertinent. Le bicarbonate de potassium est naturellement présent dans l'environnement (eau et sol) ainsi que dans les plantes et les animaux.

12.4- Mobilité dans le sol

Très faible mobilité dans le sol due à la capture des cations sur les composants du sol.

12.5- Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.6- Autres effets néfastes

-

13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1- Méthodes de traitement des déchets

Réemploi de l'emballage interdit. Ne pas jeter dans l'environnement. Ne pas jeter dans les poubelles ménagères, mais éliminer l'emballage avec ou sans produit en déchetterie ou par un organisme agréé.

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1- Numéro ONU

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.2- Nom d'expédition des Nations Unies

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.3- Classe(s) de danger pour le transport

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.4- Groupe d'emballage

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.5- Dangers pour l'environnement

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.6- Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses. Consulter également les sections 7 et 8.

14.7- Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non concerné.

15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1- Règlements/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales :

Nomenclature des Installations Classées (France) :

N° I.C.P.E. : Non classé

15.2- Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation sur la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce produit.

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 05/01/2018

16 – AUTRES INFORMATIONS

Abréviations :

CLP : Classification, Labelling and Packaging – Classification, Etiquetage et Emballage

DL₅₀: Dose létale 50%

CL₅₀: Concentration létale 50%

CE₅₀: Concentration efficace 50%

NOEL: No observable level effect – dose la plus élevée sans effet décelable

NOEC: No observed effect concentration – concentration la plus élevée sans effet décelable

PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique

VPvB: Very Persistant, very Bioaccumulative (très persistant, très bioaccumulable)

Détails des modifications depuis la dernière édition :

-

Les renseignements figurant sur cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances scientifiques et techniques relatives au produit à la date de cette mise à jour.

Cette fiche ne représente pas une garantie sur les propriétés du produit. Elle ne dispense pas l'utilisateur de se conformer à l'ensemble des textes réglementant son activité.

Il incombe aux destinataires de la présente FDS de s'assurer que les informations qu'elle contient ont été correctement lues et comprises par toutes les personnes amenées à utiliser, manipuler, éliminer ou entrer en contact avec le produit.

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 05/01/2018